

# **imprimé médical en vue d'une dispense partielle d'EPS**

vendredi 18 septembre 2009

***Le certificat médical est à présenter - dès que possible - à votre professeur en cas d'inaptitude partielle ou totale à la pratique de l'EPS pour une durée de 15 jours ou plus.  
Télécharger l'imprimé en pièce jointe.***